

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALAN**

SEANCE du 10 JUILLET 2020 – 20 H

Date convocation : 03 juillet 2020

Date affichage : 03 juillet 2020

Etaient présents : Mmes VENUTI Magali, BAZIN Christine, COLLET Jolène, GALICHET Maryvonne, WOLKOFF Nadia, DELPORTE Carole, GOBERT Maryse
COLLINET Alban, LAURENT Olivier, REUTER Alain, DEL SORDO Stéphane, DURANTEAU Eric, ROUSSEAU Maxime, SOBOTA Pascal, M. RAYNAUD Jacky

Absents : Mme BIDOT-MAURANT Sylvie, LEFEBVRE Cécile
M. BIEN Frédéric LECHAFTOIS Jean-Luc

Procurations : Mme BIDOT-MAURANT Sylvie à Mme VENUTI Magali
Mme LEFEBVRE Cécile à Mme BAZIN Christine
M. BIEN Frédéric à M. SOBOTA Pascal
M. LECHAFTOIS Jean-Luc à M. RAYNAUD Jacky

Monsieur ROUSSEAU Maxime est parti après la délibération N° 30/2020 et a donné procuration à Mme COLLET Jolène pour la fin de la séance.

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Carole

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

N° 30/2020 – Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale INTA2015957J du 30 juin 2020 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM GOBERT Maryse, GALICHET Maryvonne, COLLET Jolène, ROUSSEAU Maxime

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

b) Élection des délégués

Le Président a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste A	19	05	03

Ont été proclamés délégués titulaires et délégués suppléants les candidats figurants sur la liste A.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

Titulaires:

Alban COLLINET

Magali VENUTI

Alain REUTER

Jolène COLLET

Olivier LAURENT

Suppléants:

Jean-Luc LECHAFTOIS

Carole DELPORTE

Pascal SOBOTA

N° 31/2020 – Affectation des résultats de l'exercice 2019

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors d'une réunion du conseil municipal en date du 02 mars 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 78 648.99 €
- Un excédent reporté de 121 120.75 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 199 769.74 €

- Un déficit cumulé de 81 278.59 €
- Un déficit des restes à réaliser de 89 612.32 €

Soit un besoin de financement de 170 890.91 €

DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement : + 81 278.59 €

R 002 : Résultat de fonctionnement reporté : + 28 878.83 €

R 1068 : affectation complémentaire en réserve : + 170 890.91 €

N° 32/2020 – Budget primitif 2020

Monsieur REUTER Alain, Adjoint délégué aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020.

Ce document présente une balance générale comme suit :

En équilibre en recettes et en dépenses :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 068 669.83 €	1 068 669.83 €
Section d'investissement	342 130.11 €	342 130.11 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le budget primitif 2020.

N° 33/2020 – Subventions 2020

Monsieur REUTER Alain, Adjoint délégué aux finances, présente au conseil municipal, les demandes de subvention des associations au titre de l'exercice 2020.

Il précise que chaque dossier a été étudié lors de la commission finances

Il informe également que la section cyclo-cross ne sollicite pas de subvention pour 2020.

Mme BAZIN, membre de l'Association « Loisirs volants », M. DURANTEAU, membre de l'Association « A.A.S.P.B », Mme GOBERT, membre de l'Association la «SALB» Mme LEFEBVRE Cécile, membre de coopérative scolaire et M. BIEN Frédéric membre de l'Association « Balan se bouge en Ardennes », se retirent du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2020
COOP ECOLES	1000 €
B.C.D	250 €
SALB	300 €
Balan se bouge en Ardennes	300 €
USB (union sportive balanaise)	2500 €
Bibliothèque de la petite route	500 €
A.A.S.P.B	300 €
Balan se bouge en Ardennes- section cyclocross	0 €
Bal'Enchante	200 €
U.N.C	600 €
F.A.C	900 €
Comité du Souvenir Français	300 €
Loisirs Volants	200 €
A.G.E.B	200 €
ESCALE	100 €

N° 34/2020 – Subvention au CCAS

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,

Sur le rapport de M. Alban COLLINET et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2020.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2020

N° 35/2020 – Autorisation permanente de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Voix : POUR 18 CONTRE 00 ABSTENTION 01

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

N° 36/2020 – Conditions de versement du régime indemnitaire des agents après la période de confinement (IFSE)

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal de la mise en place du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnel (RIFSEEP) qui a été approuvé par le conseil municipal en date du 27 novembre 2017 et complété le 06 mars 2018.

A la mise en place de ce régime indemnitaire, il était stipulé que cette indemnité serait suspendue en cas de congé maladie et calculée au prorata du nombre de jours de présence.

Dans la note du 21 mars 2020 relative à la « Continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire » du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales indique : « Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation sanitaire et de son impact sur la situation individuelle des agents publics, les employeurs territoriaux sont invités à maintenir le régime indemnitaire des agents placés en ASA, y compris dans l'hypothèse où une délibération permettrait la suppression des primes en l'absence de service effectif.

Monsieur précise que l'ensemble des agents a été placé en ASA durant toute la période du confinement (du 17 mars au 10 mai 2020).

Dans un contexte de libre administration, il convient au conseil municipal de statuer sur la sort de cette prime (ISE) pour les agents placés en isolement à compter du 11 mai 2020 et qui avait été appelé à reprendre leurs fonctions pour la réouverture des services municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de maintenir la prime au-delà du 11 mai 2020 à titre dérogatoire.

Voix : POUR 18 CONTRE 00 ABSTENTION 01

N° 37/2020 – Devis pour l'éclairage public – Impasse Magnon

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, un devis modifié de l'entreprise WUATELET – DUEZ, pour l'installation de trois poteaux d'éclairage public - Impasse Magnon d'un montant de 6912 € HT soit 8294.40 € TTC.

Il précise que la modification porte sur de l'éclairage LED.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis pour un montant de 6912 € HT soit 8294.40 € TTC.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

N° 38/2020 – Achat d'une tondeuse

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire l'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour les services techniques de la commune.

Il présente plusieurs devis et propose au conseil municipal de lancer une consultation avec mise en concurrence préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de M. Le Maire et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

N° 39/2020 – Travaux de régénération au stade Bighetti

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 03 février 2020, un devis concernant des travaux de décomptage et de regarnissage au stade Bighetti avait été accepté et prévus pendant la trêve hivernale.

La situation sanitaire actuelle n'a pas permise de les démarrer.

Monsieur présente un devis pour des travaux de régénération du terrain qui pourraient être exécutés pendant la trêve estivale et propose au conseil municipal de lancer une consultation avec mise en concurrence préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de M. Le Maire et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

N° 40/2020 – Nomination des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (*modalités du vote à préciser*), pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer les 24 noms suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAURENT Olivier	PERRIN Cédric
VENUTI Magali	GALICHET Maryvonne
REUTER Alain	BAZIN Christine
RAYNAUD Jacky	SOBOTA Pascal
WOLKOFF Nadia	DELPORTE Carole
GOBERT Maryse	ROUSSEAU Maxime

COLLET Jolène	DURANTEAU Eric
BIEN Frédéric	LEFEBVRE Cécile
TERRIER Annie	DEL SORDO Stéphane
LEBORGNE Cédric	BIDOT-MAURANT Sylvie
PERROTIN Sandrine	LOUIS Dominique
ARNOULD Francine	DEVENELLE Anne

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuée Le 17 juillet 2020

Et la délibération ayant été transmise en sous-Préfecture le 17 juillet 2020



Le Maire,

A. COLLINET